

Communauté d'agglomération Seine-Eure

Compte-rendu de réunion publique

Sujet	CR de la réunion publique du 20 novembre 2017
Auteurs	A.Lafaye, P.Carde
Destinataire	Cindy Moutoussamy
Date	07/05/2018

Lieu : Andé

Date : 20 novembre 2017 à 19 heures

Nombre de participants : 70

Animateurs et intervenants

- > Bernard LEROY, Président, Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Thierry DELAMARE, Vice-président en charge du PLUi-H, Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Jean-Marc MOGLIA, Maire d'Andé
- > Gary BAILLEUL, Géostudio
- > Apolline TAUDIÈRE, Chargée d'études PLUi, Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Cindy MOUTOUSSAMY, Responsable pôle planification, Communauté d'agglomération Seine-Eure
- > Maxime LEMAIRE, Animateur concertation, Epiceum

A/ ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET INTRODUCTION

Bernard Leroy introduit la réunion : il explique que la démarche d'élaboration du PLUi-H est une démarche lourde, aux **forts impacts sur les 15 à 20 prochaines années**. Les principaux enjeux du projet pour l'Agglomération sont les suivants :

- Être un territoire à **haute qualité de vie**.
- Permettre aux travailleurs du territoire de **trouver l'habitat qui correspond à leurs besoins**.
- Poursuivre les efforts en termes de **développement économique** (aujourd'hui, le territoire a un taux de chômage supérieur à celui de la moyenne française).

Maxime Lemaire présente les objectifs, les intervenants et le déroulé de la réunion : il s'agit de présenter aux habitants le PLUi-H et de recueillir leurs interrogations, leurs attentes et leurs inquiétudes sur le sujet. Il rappelle les « règles du jeu » et la sanctuarisation de temps d'échanges entre les temps de présentation.



La présentation s'est déroulée en 3 temps :

- > **Qu'est ce que le PLUi-H ?** Il s'agit de la mise en œuvre d'un projet de territoire qui planifie l'aménagement et l'urbanisation du territoire à l'horizon 2030. Il intègre l'ensemble des thématiques de l'aménagement : habitat, patrimoine, paysage, tourisme et loisirs, agriculture et forêt, équipements, transports, développement économique, biodiversité et ressources naturelles... et sera partagé par l'ensemble des communes de l'Agglomération, en tenant compte de leurs particularités. Un volet « habitat » spécifique a été ajouté afin d'harmoniser les actions sur le territoire en la matière, et de faire correspondre l'offre et la demande de logements sur le territoire.
- > **Où en sommes-nous aujourd'hui ?** Nous entrons aujourd'hui dans la phase de concertation qui s'étendra jusqu'à fin 2018. Elle doit permettre d'élaborer le PLUi-H avec les habitants de l'Agglomération afin qu'il soit un document qui tienne compte de la réalité du territoire et des besoins de ses usagers.
- > **La concertation, pour quoi faire ?** La concertation est une obligation législative et réglementaire pour l'élaboration d'un PLUi-H. Elle doit permettre aux habitants du territoire de s'informer, d'échanger et de s'exprimer sur le projet. Cette concertation prendra différentes formes (réunions publiques, balades thématiques, ateliers...) et des registres en mairies seront également disponibles pour permettre à tous de participer à ce projet d'ampleur.

B/ TEMPS 1 : QU'EST-CE QUE LE PLUI-H ?

1 Présentation

Gary Bailleul définit ce qu'est le PLUi-H et présente son contenu ainsi que les différentes étapes déjà réalisées (le Rapport de présentation et le PADD). L'objectif est de produire **un seul document pour l'ensemble des 40 communes** de l'Agglomération.

Le travail actuellement en cours est celui sur la partie opérationnelle du PLUi-H :

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), puis le Programme d'Orientations et d'Actions (POA).
- La réglementation (qui comprend un zonage).
- Les annexes.

Un participant intervient pour souligner qu'**un registre est déposé dans chaque mairie**, afin que les habitants puissent venir s'exprimer, émettre des demandes, des idées ou des remarques.

Gary Bailleul résume ensuite la procédure et le calendrier : « On est aujourd'hui dans le cœur du projet, et la phase technique doit être terminée à la fin de l'année 2018. **C'est le moment de vous exprimer !** ».

2 Échanges avec les participants

> *Quelle est la position de l'Agglomération concernant la baisse du nombre d'arrêts de bus ? Je tenais par ailleurs à féliciter la position des élus face à la fermeture du collège.*

Bernard Leroy : le PLUi-H n'inclut pas le volet déplacement : c'est le rôle du PDU (plan de déplacements urbains).

> *Quelles sont les zones à urbaniser au sein de notre Agglomération ?*

Gary Bailleul : les zones à urbaniser ne sont pas encore définies dans le détail. Pour le moment, nous nous concentrons sur l'étude de ces zones commune par commune. Vous pouvez aujourd'hui soumettre à vos mairies des zones à construire. Sachez toutefois qu'une zone urbanisable ne sera pas forcément urbanisée.

> *Où en êtes-vous concernant les dossiers de l'Ecoparc et de la complétude du demi-échangeur ? Par ailleurs, j'aimerais pouvoir attacher mon vélo plus facilement en ville avec des dispositifs*



adaptés à proximité des commerces et des équipements publics. Les cyclistes font partie des gens qui consomment local et qui font de petites courses régulières.

Bernard Leroy : l'utilisation du vélo est un des axes de développement d'aménagements (30km de pistes cyclables ont déjà été aménagés). Par ailleurs, 1000 arbres seront plantés sur l'axe principal. Concernant l'échangeur, les plans sont arrêtés, il reste aujourd'hui six mois d'études avant les différents travaux techniques.

> *Pour moi, il est primordial de faire un travail sur l'attractivité de notre territoire, notamment commerciale. Des aides financières ont-elles été prévues par l'Agglomération en ce sens ?*

Bernard Leroy : le PLUi-H est l'occasion pour les mairies de se mettre d'accord et de repenser les politiques publiques locales.

> *Il est important de bien prendre en compte les adolescents dans la programmation d'équipements au sein de l'Agglomération.*

C/ TEMPS 2 : OU EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

1 Présentation

Gary Bailleul présente le projet d'aménagement établi à la suite des deux premiers documents. Il explique, pour l'ensemble des thématiques, **quel a été le diagnostic, puis comment il a été traduit dans le PADD**. Les thématiques abordées sont :

- L'**habitat**
- L'**économie** et l'**emploi**
- Les **commerces** et **services**
- Les **mobilités** et **déplacements**

2 Questions des participants

> *Comment l'Agglomération prévoit-elle de réduire la tension entre la volonté de construire des logements et celle de conserver des terres agricoles ?*

Gary Bailleul : la consommation de terres agricoles est au cœur de nos réflexions. La Chambre d'agriculture mène actuellement un diagnostic afin de savoir lesquelles ont une valeur importante. Il y aura une réduction des terres agricoles mais certaines ne sont pas valorisables.

> *30 000 emplois sont disponibles sur le territoire, mais l'Agglomération compte 15 % de chômeurs. Pour moi, cela témoigne clairement d'un problème d'inadéquation entre l'offre éducative et l'offre d'emploi.*

Bernard Leroy : cette inadéquation existe depuis longtemps. Il faut que les personnes qualifiées restent sur le territoire tout comme il est nécessaire d'adapter l'offre d'emploi aux populations habitant dans les communes.

D/ TEMPS 3 : LA CONCERTATION, POUR QUOI FAIRE ?

3 Présentation

Thierry Delamare présente la **démarche de concertation**. Il revient sur le calendrier et le déroulement de cette concertation : les étapes passées, et celles à venir. Il explique ensuite **comment les habitants peuvent faire part de leurs remarques**, afin de prendre part à la démarche concertée, à la co-construction.



4 Questions des participants

> *Les réunions sont-elles prévues pour chaque commune ? Tous les documents relatifs au projet seront-ils disponibles en ligne ? Je pense que les réunions ne doivent pas être organisées en journée, afin de n'exclure personne et de permettre au plus grand nombre d'habitants d'y participer.*

Bernard Leroy : les réunions publiques seront organisées en sous groupes de communes comme aujourd'hui. Libre à chaque commune d'organiser ensuite une réunion spécifique.

Thierry Delamare : les balades ne peuvent se faire qu'en journée du fait des contraintes liées à la lumière ; faire une balade de nuit ne permettrait pas de voir ce qu'il y a à voir. Bien entendu nous cherchons à mettre en place les temps de participation aux moments les plus opportuns.

E/ CONCLUSION

Bernard Leroy conclut la réunion publique et remercie les participants. Il les invite de nouveau à participer à la concertation et notamment aux balades et aux ateliers

